

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28290**

Intitulé

DipViGrM : Diplôme visé grade de master Diplôme de l'Ecole nationale supérieure de la photographie (ENSP) - Arles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) (Arles)	Directeur Ecole nationale supérieure de la photographie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132 Arts plastiques, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes, 132g Arts appliqués à la communication et à l'audiovisuel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Conception et réalisation d'un projet artistique dans le champs des arts visuels (photographie, video, édition, création numérique, infographie)

Production, analyse et monstration d'images fixes et animées

Utilisation à des fins de création artistique des outils analogiques et de la création numérique utilisés en photographie et video cadrage, prise de vue, développement de films photographiques, tirage, numérisation, retouche, montage, sonorisation, mise en ligne, monstration

Etre capable de développer un projet artistique personnel et original dans le champs des arts visuels

S'engager dans une recherche thématique plurielle en accord avec son travail

Maîtriser des références artistiques dans le domaine de la photographie et de l'art contemporain

situer, envisager un travail au regard de l'art contemporain

Maîtriser des outils conceptuels en matière d'analyse des images et des œuvres

Etre capable de concevoir et formaliser les problématiques d'une recherche en matière de création (rédaction et soutenance d'un mémoire)

Connaissance en théorie et histoire de la photographie et de l'art contemporain

Connaissance et maîtrise de la méthodologie de la recherche dans le domaine de la création artistique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs dans les métiers de l'image, de l'audiovisuel, de l'art et de la culture

Artiste

Photographe/ vidéaste indépendant

Photographe en entreprise privée ou en institution publique

Métiers du graphisme, webdesign et de l'édition

Métiers de l'enseignement et de la médiation

Métiers de la production et de la diffusion artistique (conservation, commissariat, direction et gestion de structures culturelles et artistiques)

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le cursus de trois années est validé par l'obtention du diplôme correspondant à 180 ECTS. Le diplôme comporte deux épreuves : la soutenance d'un mémoire de recherche et celle d'un projet artistique.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> Jury de mémoire : personnes ayant contribué à la direction du mémoire et une personnalité extérieure, membre du jury de diplôme. Le président du jury de mémoire est titulaire d'un doctorat. Jury de diplôme : cinq membres, dont un représentant de l'école et quatre personnalités extérieures qualifiées appartenant au secteur professionnel.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	<p>Pour un candidat à la VAE, le jury décide de l'attribution complète, partielle ou de la non-attribution du diplôme.</p> <p>Cinq membres, dont un représentant-enseignant de l'école et quatre personnalités qualifiées appartenant au secteur professionnel.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 31/08/2015 > Grade de Master - Attribution aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles - Identification NOR MENS1500545A (Art 1 - Le grade de Master est conféré de plein droit, pour les années 2015-2016 à 2017-2020, aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles)

Arrêté du 27/12/10 > Master: Attribution du grade aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1985.

Arrêté du 31 Août 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-616 du 24 avril 2002 relatif à la VAE

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Ecole nationale supérieure de la photographie](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale supérieure de la photographie

16 Rue des Arènes

BP 10149

13 631 Arles cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole nationale supérieure de la photographie

Historique de la certification :

Décret n°2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n°2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire nationale des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.